

AIGLE 1853 

Permettre à chacun
de vivre pleinement des
expériences sans laisser
d'autres empreintes
que celles de ses pas.

RAPPORT DE MISSION 2025

ÉDITO

LAËTITIA RAMBAUD

Global VP Brand & CSR



Après avoir construit des bases solides lors de nos premières années en tant qu'entreprise à mission, 2025 marque un véritable tournant pour Aigle. Cette année, nous avons très largement accéléré notre engagement sur les enjeux climatiques, en structurant nos actions, en renforçant nos objectifs et en déployant des initiatives concrètes.

Le sujet du climat est au cœur des priorités de la marque, notamment à travers un travail approfondi sur la décarbonation du Scope 3. Nous avons intensifié nos travaux sur l'impact environnemental, pour accompagner nos ambitions en nous équipant d'un outil de mesure d'impact de référence, Carbonfact, qui nous permet aujourd'hui de calculer plus finement notre empreinte carbone, d'analyser les cycles de vie (ACV) par produit et d'obtenir une vision avancée de l'impact environnemental de nos collections. Cette montée en maturité nous offre désormais des données plus robustes, renforçant la crédibilité de nos trajectoires et nous permettant d'aller plus loin dans la communication de nos avancées, en toute transparence.

En parallèle, nos engagements en faveur de la biodiversité se structurent et viennent compléter le pilier Planet. En collaboration avec les autres marques du groupe MF Brands, nous avons étudié nos enjeux et nos risques afin de mieux maîtriser nos impacts sur les écosystèmes et sur notre chaîne d'approvisionnement.

Enfin, notre engagement se poursuit pleinement sur le pilier People, au niveau des équipes grâce à des initiatives qui participent au développement des collaborateurs et de leur accompagnement du début jusqu'à la fin de leur carrière, mais également autour de nos parties prenantes et plus particulièrement nos clients afin de faire savoir.

Nous abordons 2026 avec détermination, une année au cours de laquelle nous poursuivons nos efforts pour transformer durablement nos pratiques et contribuer activement à une transition vers un modèle plus circulaire.

Le 17 février 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LR', written in a cursive style.

AVANT-PROPOS

**ÉLISABETH
LAVILLE**

Présidente du Comité de mission
Fondatrice d'UTOPIES



©Philippe Zamora

Entre ralentissement de la consommation, forte pression sur les prix, hausse des coûts et montée rapide des exigences réglementaires et de transparence, l'année écoulée a confirmé que la fragilité de la mode - et plus largement du retail - ne relève plus seulement d'une crise conjoncturelle, mais bien d'une transition de modèle économique et opérationnel. L'ultra fast fashion a continué à s'imposer de manière toujours plus agressive, tandis que les fermetures de magasins et les faillites ont, une nouvelle fois, touché plusieurs enseignes historiques.

La mode est un secteur fragile, oui, mais aussi combatif. A l'image de Aigle qui, dans un contexte particulièrement chahuté (et qui aurait pu conduire certaines marques à reléguer la RSE au second plan), maintient le cap ambitieux de la transformation engagée avec son passage en société à mission il y a cinq ans.

Certes, ce statut l'y engage en partie. Mais ce volontarisme est avant tout le reflet d'une conviction profondément partagée, portée par la direction et les équipes qui font le choix de transformer leur secteur malgré les défis financiers, organisationnels ou techniques rencontrés en chemin.

Les réalisations 2025 témoignent concrètement de cette dynamique à l'instar des progrès pour généraliser une offre plus responsable, du plan de décarbonation ambitieux défini sur les émissions de scope 3 ou encore de la construction d'une approche biodiversité plus intégrée.

Autant de chantiers structurants qui s'inscrivent dans le temps long, indispensable à toute transformation. Car changer une entreprise ne se décrète pas : cela se cultive, projet après projet, arbitrage après arbitrage.

Au nom du comité de mission que j'ai l'honneur de représenter, je me réjouis des échanges nourris et exigeants qui nous attendent en 2026.

SOMMAIRE

- 6 **PRÉSENTATION DE LA MAISON AIGLE**
- 10 **5 ANS DE SOCIÉTÉ À MISSION**
- 12 Notre raison d'être et nos engagements : notre fil conducteur
- 14 Notre comité de mission : une instance pour nous challenger
- 16 **LE CHEMIN PARCOURU EN 2025 : NOS RÉALISATIONS PAR OBJECTIF**
- 17 **ENGAGEMENT #1** Concevoir des produits durables
- 20 **ENGAGEMENT #2** Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN global compact
- 24 **ENGAGEMENT #3** Sensibiliser à l'économie circulaire
- 28 **ENGAGEMENT #4** Soutenir et participer à des initiatives de protection de l'environnement
- 38 **ENGAGEMENT #5** Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail
- 40 **SYNTHÈSE 2025 DE NOS OBJECTIFS ET RÉALISATIONS**
- 42 **ANNEXES**
- 43 Note méthodologique
- 46 Biographies des membres du comité de mission
- 48 Remerciements
- 49 Rapport OTI

PRÉSENTATION DE LA MAISON AIGLE



Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Vêtements, chaussures comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style & fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

Devenue société à mission en 2020, Aigle a pour ambition de se développer de manière vertueuse, en défendant le savoir-faire français et notamment le métier de Maître bottier, en proposant des pièces créées pour durer et en inscrivant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie.

MODÈLE D'AFFAIRES

GOUVERNANCE RSE



La stratégie et les politiques de Aigle en matière de développement durable sont portées par la Vice-Présidente Brand et RSE, membre du comité exécutif, accompagnée et guidée par la Responsable RSE et deux cheffes de projets RSE dont une spécialisée dans le produit. De plus, la Directrice Développement, Production et Qualité est également impliquée dans la réflexion et application de cette stratégie.

À la fin de l'année 2022 a été nommée au Conseil d'Administration du Groupe MF Brands une Directrice RSE, chargée d'accompagner les marques dans la mise en place de la stratégie développement durable globale du Groupe. Un comité stratégique RSE semestriel ainsi que des comités mensuels entre les différentes marques du Groupe sont organisés depuis 2023.

Depuis 2024, chaque membre du COMEX a dans ses objectifs à long terme nos engagements de réduction des gaz à effet de serre afin de porter nos ambitions climat à 2030. Nous avons également validé des objectifs annuels individuels RSE pour chaque membre du Leadership Group¹ : une part de la rémunération variable des équipes dépend de la réalisation de cet objectif RSE.

¹ N-1 des membres du COMEX

AIGLE, MAISON CENTENAIRE ...

NOS RESSOURCES	LA CRÉATION DE PRODUITS
<p>ORGANISATION</p> <p>Filiale du Groupe MF Brands, composé des marques Lacoste, Tecnifibre et Gant</p> <p>Une entité :</p> <p>AIGLE INTERNATIONAL ↗</p> <p>↳ 2 filiales de distribution actives en Europe : GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE</p> <p>↳ 1 filiale à Hong-Kong : AIGLE ASIA LIMITED</p> <p>↳ 2 joint-ventures en Asie : AIGLE HONG KONG GSM et AIGLE CHINA</p>	<p>Maître-Bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne ses modèles iconiques de bottes à la main, dans la manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.</p> <p>273 PERSONNES impliquées dans la fabrication des bottes</p> <p></p> <p>Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail</p> <p>2 ANS sont nécessaires à un Maître bottier pour maîtriser</p> <p>60 ÉTAPES de fabrication d'une botte</p>
<p>COLLABORATEURS</p> <p>1 318 COLLABORATEURS DANS LE MONDE</p> <p>↳ 524 en Europe (513 en France) et 795 en Asie</p> <p>DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET VARIÉS production, logistique, fonctions corporate, vente etc.</p>	<p>Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail</p> <p>2 ANS sont nécessaires à un Maître bottier pour maîtriser</p> <p>60 ÉTAPES de fabrication d'une botte</p>
<p>SITES</p> <p>1 MANUFACTURE DE BOTTES à Ingrandes-sur-Vienne</p> <p>341 POINTS DE VENTE</p> <p>↳ 57 en Europe</p> <p>↳ 284 en Asie (198 en Chine, 19 à Hong-Kong, 26 à Taiwan, 40 au Japon et 1 en Mongolie)</p> <p>1 ENTREPÔT INTERNE et des partenaires</p>	<p>Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients :</p> <p>↳ bottes ENFANT</p> <p>↳ bottes LIFESTYLE</p> <p>↳ bottes dédiées au JARDINAGE</p> <p>↳ bottes pour les PROFESSIONNELS</p> <p></p> <p>464 000 PAIRES DE BOTTES produites à Ingrandes-sur-Vienne en 2025</p>

NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS



NOS CLIENTS






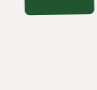


NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES

NOS ACTIONNAIRES



... SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET BOTTES	NOS RÉSULTATS
<p>Aigle propose également des produits créés pour durer, pour tous les temps, alliant style et fonction</p> <p></p> <p>VÊTEMENTS CHAUSSURES ACCESSOIRES BOTTES</p> <p>2 COLLECTIONS/AN déclinées par nos équipes françaises et internationales</p> <p>SUR 3 MARCHÉS CLÉS</p> <p>AIGLE INTERNATIONAL pour l'Europe AIGLE ASIA LIMITED pour Hong-Kong AIGLE CHINA pour la Chine² afin de répondre au mieux aux attentes des clients</p> <p>819 RÉFÉRENCES PRODUITS en 2025</p> <p>La confection de ces produits est ensuite assurée par des fournisseurs présents dans le monde entier, experts des matières techniques, garantissant ainsi une qualité et protection de haute performance à nos clients.</p> <p>60 FOURNISSEURS PARTENAIRES en 2025 </p>	<p>261 MILLIONS³ € Chiffre d'affaires monde</p> <p>Répartition géographique :</p> <p>↳ dont 163 en Asie et 98 en Europe</p> <p>↳ dans 20 pays de référence</p> <p>Répartition par catégorie de produits :</p> <p> 191 M€ CA vêtements</p> <p> 48 M€ CA bottes</p> <p> 16 M€ CA chaussures</p> <p> 6 M€ CA accessoires</p> <p>Répartition par canal de vente :</p> <p>↳ 70% ventes en B2C dont 18 % vente en ligne</p> <p>↳ 30% ventes en B2B</p>
<p>² Dans une plus petite portion, les produits d'une collection peuvent être achetés par un autre marché. Par exemple, Aigle Asia Limited achète quelques produits faits par Aigle International et par Aigle China.</p> <p>³ Nous intégrons le Japon dans notre chiffre d'affaires consolidé et dans le nombre de points de vente. Cette entité n'est pas rattachée juridiquement à Aigle mais à Lacoste ; cependant elle l'est opérationnellement et distribue les produits Aigle.</p> <p>⁴ Le Fashion Pact, le Centre pour la valorisation et l'excellence du caoutchouc (elanova), la Communauté des entreprises à mission, Textile Exchange, UNGC (United Nation Global Compact), ICS (Initiative for compliance et sustainability), LWG (Leather Working Group).</p>	

NOTRE COMITÉ DE MISSION



DES ASSOCIATIONS



DES ÉCO-ORGANISMES



DES COMMUNAUTÉS D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR⁴

5 ANS DE SOCIÉTÉ À MISSION



En décembre 2025, Aigle a fêté ses 5 ans en tant que société à mission. Nous sommes l'une des premières entreprises de cette taille et du secteur textile-habillement à avoir obtenu ce statut.

Devenir une société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui nous guide en tant que marque de mode engagée.

Nos rapports nous permettent d'être transparents sur cette aventure ainsi que sur nos questionnements, nos difficultés, mais aussi nos réussites.

Depuis 2024, nous sommes entrés dans un nouveau cycle, qui nous a permis d'accélérer nos engagements en 2025, notamment au niveau de la décarbonation du scope 3, l'élaboration d'une feuille de route biodiversité et un accompagnement plus personnalisé de la vie professionnelle de nos collaborateurs.

“

Depuis 5 ans, Aigle s'est engagé dans une démarche sérieuse visant non seulement à réduire son impact environnemental mais aussi à développer de nombreuses actions visant à améliorer ses pratiques sociales. Quel chemin parcouru ! Année après année, Aigle consolide un plan d'actions ambitieux rendu possible par des investissements nombreux. La trajectoire est la bonne et les conquêtes bien réelles. Bravo aux équipes de cette marque emblématique de continuer à agir et à améliorer ses pratiques.

PIERRE FRANÇOIS LE LOUËT
Président de NellyRodi

La qualité juridique de « société à mission », introduite par la loi Pacte en 2019, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle doit consacrer de véritables moyens et assurer un suivi régulier.

Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci sont conformes à notre raison d'être.

Enfin, un organisme tiers indépendant est chargé de la vérification de l'exécution des objectifs, cette année, nous avons été audités sur plusieurs sujets.

Le rapport d'audit est disponible à la fin du rapport.



NOTRE RAISON D'ÊTRE ET NOS ENGAGEMENTS : NOTRE FIL CONDUCTEUR

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle.

Cinq engagements (appelés « objectifs statutaires ») incarnent cette mission et guident nos actions. Ces objectifs sont alignés avec notre programme RSE Aigle for tomorrow, organisé autour de 3 piliers (LE PRODUIT, LA PLANÈTE, L'HUMAIN).

La reconnaissance de nos actions a été confirmée par une étude menée sur le marché français par l'IFOP : Aigle y apparaît comme la marque la plus engagée en matière de valeurs environnementales parmi un panel de marques outdoor concurrentes.

PRODUCT

ENGAGEMENTS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
#1 CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES	➔ Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow
#2 SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT	➔ Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement
#3 SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Proposer une offre de réparation permanente ➔ Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle ➔ Encourager les pratiques de tri des produits usagés auprès de nos clients

PLANET

ENGAGEMENT	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
#4 SOUTENIR ET PARTICIPER À DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduire notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en respectant la trajectoire SBTi 1,5 °C ➔ Valoriser nos déchets dans nos opérations ➔ Soutenir des associations en lien avec la biodiversité

PEOPLE

ENGAGEMENT	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
#5 ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Former nos collaborateurs sur les sujets RSE ➔ Proposer des animations internes en lien avec la RSE

NOTRE COMITÉ DE MISSION : UNE INSTANCE POUR NOUS CHALLENGER

Le comité de mission est chargé de suivre l'exécution de la mission et vise à :

- ➔ Apporter un conseil à la direction de Aigle sur sa stratégie et ses pratiques.
- ➔ Mettre à l'épreuve et enrichir, quand cela est nécessaire, les grands engagements inscrits par Aigle dans ses statuts. Le comité a le rôle d'un ami critique et bienveillant, chargé de challenger l'entreprise.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission a été constitué par Aigle avec l'objectif de s'entourer d'une pluralité de profils à la croisée du secteur de la mode et du développement durable, capables de porter des expertises différentes et complémentaires. Il est composé de sept membres.

Les comités sont animés par Claire Kirsch, Responsable RSE et Alice Abraham, Cheffe de projets RSE. Certains collaborateurs ont également pu intervenir ponctuellement lors de comités, notamment notre Directeur technique et gestion des risques Thibaut Petiet ou encore notre Directrice Développement, Production et Qualité, Vanessa Larroque.

Membres externes :



Cédric Javanaud
Directeur Général de
la Fondation GoodPlanet



Pierre-François Le Louët
Président de NellyRodi



Élisabeth Laville
Fondatrice de l'agence UTOPIES
(présidente du comité de mission)



Pierre-André Maus
Vice-Président MF Brands
(actionnaire)



Isabelle Lefort
Co-fondatrice et Directrice
Exécutive de Paris Good Fashion

Membre interne :



Cécile Lochard
Directrice internationale
du développement durable
de Parfums Christian Dior



Laëtitia Rambaud
Vice-Présidente Brand
et RSE de Aigle



Après cinq ans d'engagement dans la voie ambitieuse d'Entreprise à Mission, Aigle peut se féliciter des premiers résultats obtenus, sans relâcher ses efforts pour atteindre ses objectifs en la matière. Je salue une nouvelle fois le pragmatisme des équipes.

La récente présentation faite aux membres du Comité de Mission a mis en lumière les actions entreprises auprès des collaboratrices et collaborateurs qui s'impliquent au quotidien pour accompagner Aigle dans sa démarche.

PIERRE-ANDRÉ MAUS
Vice-Président MF Brands



LES TEMPS FORTS DES COMITÉS DE 2025

En 2025, le comité de mission de Aigle s'est tenu à deux reprises, en mai et décembre.

Le comité du mois de mai a permis de mettre en lumière les progrès liés à la traçabilité ainsi qu'à la mise en place des diagnostics environnementaux, et du développement des innovations de notre Manufacture avec le modèle Fulfeel Low, composée à 80% de caoutchouc recyclé.

En décembre, le comité a été l'occasion de faire un récapitulatif des actions menées en 2025 sur nos trois piliers de notre programme Aigle for tomorrow (Product, Planet, People).

Nous avons notamment présenté nos avancées sur la mesure d'impact de nos produits et notre plan de décarbonation du scope 3 avec l'accompagnement de Carbonfact et également le déploiement global de nos équipes dans leur parcours chez Aigle (alternance, mobilité, retraite).

LE CHEMIN PARCOURU EN 2025 : NOS RÉALISATIONS PAR OBJECTIF



ENGAGEMENT #1

CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES

Depuis 1853, Aigle propose des produits qui durent longtemps et pour tous les temps. En 2020, la Maison a lancé une offre de produits engagés dits Aigle for tomorrow, basés sur l'intégration de matières certifiées ou le made in France.

Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow

Chez Aigle, un produit Aigle for tomorrow répond à un des critères ci-dessous :

- ➔ **Le produit est fabriqué en France.**
- ➔ **La matière principale du produit est composée au minimum de 50 % de fibres engagées et certifiées. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres engagées.**

Les fibres dites engagées sont celles dont la production a permis une baisse d'impact environnemental en comparaison avec leur équivalent conventionnel. Depuis 2023, les matières que nous utilisons suivent un référentiel clair avec les fibres autorisées dans notre cahier des charges Aigle for tomorrow et a été enrichi par l'intégration de la politique matières du Groupe MF Brands. En tant que membre de Textile Exchange, la Marque privilégie les certifications indépendantes qui en sont issues : notamment OCS pour le coton biologique, RWS pour la laine, RDS pour le duvet, GRS ou RCS pour les matières recyclées, RAS pour la laine d'Alpaga... La liste complète des matières autorisées a été partagée à nos équipes Collection

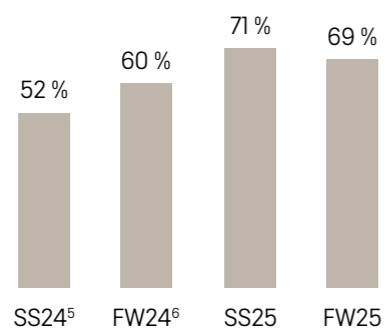
FIBRES NATURELLES ET CELLULOSIQUES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	FIBRES RECYCLÉES	FIBRES ANIMALES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	MATERIAL POLICY MF BRANDS
<p>Coton issu de l'agriculture biologique → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>Coton issu de l'agriculture régénérative → Certifié REGENAGRI ou ROC</p> <p>Lin → Certifié European Flax → Certifié GOTS ou OCS</p> <p>REFIBRA™ TENCEL™ Lyocell VEOCEL™ Lyocell LENZING™ ECOVERO™ → Certifié Lenzing</p> <p>SeaCell™</p> <p>Caoutchouc FSC</p>	<p>Polyester recyclé Polyamide recyclé Coton recyclé Laine recyclée</p> <p>→ Certifiés GRS ou RCS</p> <p>Les marques de fibres comme QNOVA®, NewLife™, Seaqual® reposent sur des certifications GRS.</p> <p>Nylon certifié → Econyl®</p>	<p>Laine RWS (Responsible Wool Standard)</p> <p>Alpaga RAS (Responsible Alpaga Standard)</p> <p>Mohair RMS (Responsible Mohair Standard)</p> <p>Duvet RDS (Responsible Down Standard)</p> <p>Cuir LWG (Leather Working Group) Bronze / Silver / Gold</p>	<p><u>NE PAS UTILISER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Laine non mulesing free • Laine Angora • Mohair non RMS • Duvet et plume non RDS • Cuir et peaux non issues de l'agroalimentaire • Fourrure – • L'utilisation de techniques de sablage et de permanganate de potassium est interdite • Coton ouzbek, syrien, tadjik et turkmène interdit

Cette liste peut être revue en fin de saison, prenant en compte les évolutions du marché

Le travail fourni par nos équipes tout au long de l'année nous a permis d'atteindre des résultats très encourageants. Cette année encore, nous avons atteint nos objectifs avec 69% de produits AFT en 2025.

Afin d'atteindre notre ambition de 100 % de produits Aigle for tomorrow dans nos collections en 2030, nous déployons des actions pour réunir les équipes Collection autour d'un projet commun :

- ➔ **Le suivi et partage de l'évolution du taux de produits Aigle for tomorrow à chaque saison.**
- ➔ **La sensibilisation et la formation des équipes Collection à travers des réunions régulières sur des sujets RSE à propos des nouvelles réglementations autour du produit ou encore sur la mise en place de nouveaux processus. En 2025 par exemple :**
 - **Présentation de notre nouvel outil de mesure d'impact et explication de plusieurs Analyse du Cycle de Vie (ACV) de produits iconiques Aigle afin de montrer le rôle et l'impact de leurs métiers dans celui de nos collections.**
 - **Sensibilisation sur la communication responsable et sans greenwashing et le cadre réglementaire associé avec des études de cas pour mieux comprendre les bonnes pratiques.**
 - **Deux formations à l'éco-conception visant à établir un socle commun de connaissance pour nos équipes Collection en France et en Asie.**
- ➔ **En 2024, une tissuthèque a été mise en place afin de mutualiser plus de matière entre nos équipes Europe et Honk Kong pour ainsi faciliter le travail des équipes.**



En 2025, la part de produits Aigle for tomorrow s'élève à 69%

avec : 71 % pour la saison d'été
69 % pour la saison d'hiver

Voici deux exemples de produits Aigle for tomorrow élaborés en 2025 :



Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	80 % en 2027 100 % en 2030	48 %	56 %	69 % EN COURS

⁵ SS24 : Spring Summer 2024, cela correspond à notre collection Printemps-Été 2023.

⁶ FW24 : Fall Winter 2024, cela correspond à notre collection Automne-Hiver 2023.

⁷ MTD (Micro Tech Development) : membrane imperméable, respirante, coupe-vent et déperlante développée par Aigle.

En 2024, à la suite des échanges avec le comité de mission, nous avons fait évoluer notre démarche d'éco-conception en développant une roue intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits, de la conception à l'usage, en passant par la fabrication, le transport et la distribution.

En 2025, cette approche a été renforcée par le déploiement de l'outil Carbonfact, qui nous permet d'exploiter nos données de manière plus précise et plus granulaire. Cette analyse approfondie constitue un levier clé pour la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) par produit et pour une évaluation plus fine de leurs impacts environnementaux. Carbonfact constitue en effet un outil permettant d'évaluer, de manière structurée et itérative, l'impact des choix d'écoconception sur les émissions carbone de nos produits.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ADEME pouvant atteindre 29 000 € et qui sera versée à l'issue du projet. Cette subvention permet d'aller plus loin dans notre démarche grâce à l'organisation de workshops et d'ateliers menés avec Carbonfact, afin de réaliser un diagnostic approfondi d'éco-conception, d'identifier de nouveaux leviers d'action et d'enrichir notre feuille de route.

Par ailleurs, nous gardons les 4 piliers identifiés lors de l'élaboration de la roue de l'éco-conception :

01

DÉFINIR ET CONSOLIDER UN SOCLE DE PERMANENTS

RATIONALISER ET MUTUALISER LES MATIÈRES & LE PARC FOURNISSEURS

↓

Renforcement des matières communes avec nos différents marchés et diminution du nombre de fournisseurs et usines.

02

PRIVILÉGIER DES MATIÈRES ENGAGÉES

↓

Augmentation de notre taux de produits Aigle for tomorrow.

03

GARANTIR DES PRODUITS DE QUALITÉ

ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

↓

Remise à plat progressive de nos cahiers des charges qualité et renforcement de la communication avec nos fournisseurs sur le sujet.

04

FORMER, ÉVEILLER, EMBARQUER

POUR QUE CHACUN, PARTOUT, FASSE SA PART

↓

Sensibilisation des équipes Collection une fois par trimestre aux problématiques RSE du secteur et communication des chiffres clés de nos KPI.

➔ *Pour 2026, les équipes Collections vont travailler pour enrichir notre feuille de route de l'éco-conception afin d'aller plus loin. Une liste de produits à fort impact (autant environnemental que business) sur lesquels travailler en priorité a été définie.*

Nous soulignons l'ampleur du travail engagé depuis plusieurs années pour atteindre les objectifs fixés sur l'offre. Celui-ci porte ses fruits, grâce notamment à la dynamique d'acculturation et de formation des équipes Collections initiée cette année en France mais aussi en Asie et la systématisation des ACV. Au regard de cette dynamique, le comité se montre confiant dans la capacité de la marque à atteindre son objectif à horizon 2027 et 2030.

CONCLUSION DU COMITÉ

ENGAGEMENT #2

SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT

Nous accordons une importance forte à la conformité sociale dans nos usines. Pour tout nouvel entrant, un audit social valide sur la période de production est exigé pour intégrer notre parc fournisseurs. Les audits sociaux de nos partenaires déjà référencés ont quant à eux été renouvelés lorsque cela était nécessaire.

Afin d'accompagner au mieux nos fournisseurs, qui sont pour nous de véritables partenaires, nous nous attachons à suivre et valider les plans d'actions correctifs qu'ils nous soumettent.

Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement

Éthique

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez nos fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble des partenaires, partagés dans son Code de conduite, revu en 2023 au niveau du Groupe MF Brands (anciennement appelée Charte éthique au sein de Aigle). Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs et usines de rang 1⁸ afin d'encadrer les achats de produits finis et ceux de matières premières pour les bottes fabriquées dans notre manufacture. Par ailleurs, des règles d'achat du Groupe MF Brands (politique de référencement, d'audits environnementaux et sociaux, risque pays, ...) ont été définies en 2025 et appliquées par toutes les marques du Groupe, dont Aigle.



Nous sommes signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ainsi, notre Code de conduite est aligné avec ces principes.

Depuis 2024, les usines de rang 1 ont été intégrées au périmètre de l'indicateur qui ne comptait jusqu'alors que les fournisseurs de rang 1 pour Aigle International et Aigle Asie. De plus, nous avons élargi le périmètre en intégrant les fournisseurs et usines de rang 1 de Aigle China. Ainsi, l'objectif associé à la part des fournisseurs et usines signataires de notre Code de conduite est de 100 % en 2025, objectif atteint.

Audits sociaux

Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d'audit social auprès des usines de rang 1, basée sur les normes et réglementations internationales en matière de droits de l'Homme. Nous acceptons deux référentiels : Initiatives for Compliance and Sustainability (ICS) dont nous sommes membres, et la Business Social Compliance Initiatives (BSCI).

Des cabinets d'audits indépendants évaluent et audient, selon les normes ICS et BSCI, les conditions de travail dans nos usines tout en les aidant à construire des plans d'action correctives.



⁸ Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs directs, auprès desquels nous passons nos commandes de produits finis.

Dans une démarche de progrès continu, les audits sociaux permettent à Aigle d'accompagner ses usines partenaires dans la mise en place d'actions correctives lorsque des non-conformités ont été identifiées.

En 2025, une nouvelle vague d'audits a été lancée notamment pour les usines dont les audits réalisés en 2023 devaient être actualisés, en effet les standards ICS et BSCI stipulent qu'un audit selon leur standard n'est valable que pour une durée maximum de 2 ans, cette durée étant fonction du niveau de conformité du dernier audit. 44 audits ont ainsi été renouvelés parmi 92 usines actives, soit 48%. A la suite de ces audits, des plans d'actions ont été proposés pour aider les usines à résoudre les non-conformités constatées.

Les résultats seront visibles dans les mois à venir.

En 2025, 100 % de nos fournisseurs et usines de rang 1 ont un audit valide (c'est-à-dire ayant une ancienneté de 2 ans maximum) au cours de l'année, nous avons atteint l'objectif fixé pour 2025.

Parmi nos usines de rang 1 avec un audit valide, 77 % ont été évaluées avec un score minimum de B80 % selon la notation ICS ou B selon BSCI, soit un niveau de conformité sociale répondant aux exigences que Aigle s'est fixé.

Nous avons atteint notre objectif de 2025 et nous continuons l'accompagnement de nos fournisseurs et usines qui ne sont pas au niveau de conformité attendu à date ainsi que le renforcement du lien de partenariat.

Indicateurs	Objectifs	2023	2024	2025
Part de nos fournisseurs et usines ⁹ de rang 1 signataires de notre Code de conduite	100 % en 2025	84 %	99 %	100 % ATTEINT
Part des usines de rang 1 avec un audit social valide au cours de l'année N	100 % en 2025	49 %	80 %	100 % ATTEINT
Part des usines de rang 1 ayant un audit social valide au cours de l'année N avec une note minimum de B > 80% selon ICS ou B selon BSCI	70 % en 2025 80 % en 2028 90 % en 2030	67 %	68 %	77 % ATTEINT

⁹ En 2024, l'indicateur a évolué pour y intégrer également les usines.



Audits environnementaux

En 2025, la poursuite du travail de connaissance et de cartographie de notre chaîne d'approvisionnement a permis d'obtenir des informations essentielles. Dans ce cadre, nous avons collecté des données environnementales auprès de nos usines stratégiques, définies selon deux critères afin de couvrir les partenaires ayant le plus d'impact sur notre empreinte carbone :

- ➔ **Les fournisseurs produisant nos catégories phares et les plus émissives à savoir les parkas et la polaire.**
- ➔ **Les fournisseurs dont la production annuelle pour Aigle atteint au minimum 40 000 pièces.**

L'objectif de ces diagnostics est de renforcer la qualité et la fiabilité des données relatives à la consommation d'énergie et à l'usage de l'eau de nos usines de rang 1. Ces analyses s'appuient principalement sur des données déclaratives issues des plateformes HIGG¹⁰ et ICS¹¹, afin d'obtenir une vision harmonisée et comparable de la performance environnementale de nos confectionneurs. Ces évaluations constituent un levier essentiel pour renforcer la conformité environnementale, améliorer la qualité des données déclaratives et répondre aux exigences croissantes en matière de transparence et de maîtrise des impacts dans la chaîne d'approvisionnement.



Parmi nos 20 usines stratégiques, les données de consommation 2024 ont été collectées pour 50 % d'entre elles. L'objectif pour 2026 est d'obtenir les données 2025 de l'ensemble de ces sites.



Les progrès réalisés par Aigle en matière d'audits sociaux témoignent d'une structuration désormais solide de la gestion des risques sociaux sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, avec l'atteinte de 100% d'usines de rang 1 auditées. Je salue également l'accompagnement mis en place auprès des fournisseurs, à travers le suivi des plans d'actions correctifs et une logique de progrès partagé.

CÉCILE LOCHARD
Directrice Internationale du développement durable de Parfums Christian Dior

¹⁰ HIGG : Plateforme d'évaluation environnementale et sociale développée par la Sustainable Apparel Coalition, utilisée par les acteurs du textile pour mesurer et comparer la performance de leurs usines.

¹¹ ICS : Initiative for Compliance and Sustainability, est un programme collectif qui évalue la conformité sociale et environnementale des usines au travers d'audits harmonisés utilisés par de nombreuses entreprises européennes.

Traçabilité & transparence

La traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement et la transparence auprès de nos clients sont des éléments déterminants de notre stratégie Aigle for tomorrow pour avoir une vision précise et maîtriser les risques environnementaux et sociaux de notre chaîne de valeur (droits humains et biodiversité), mais aussi pour collecter des données plus précises pour nos analyses d'impact produit. Aigle est en conformité avec les obligations de la loi AGEC : nous partageons les trois pays de réalisation des opérations de fabrication sur 100% de nos fiches produit disponibles sur notre site internet¹².

Améliorer notre transparence vis-à-vis de nos consommateurs se matérialise également par la présence de QR code sur une partie de notre collection (60% de nos références coloris en 2025) avec ces mêmes informations ainsi que des précisions sur nos engagements RSE. L'objectif étant d'avoir 100% de nos produits équipés de QR code d'ici septembre 2026.

Le déploiement d'une traçabilité complète jusqu'à la matière première s'est avéré complexe pour plusieurs raisons : les chaînes de valeur dans le monde du textile ne sont pas linéaires, nos produits sont multi-composants, les outils technologiques actuels proposés pour tracer ne sont pas entièrement matures et il faut que nos fournisseurs soient très impliqués dans le projet.

Pour renforcer l'engagement de nos fournisseurs dans ce projet structurant, une démarche d'intégration progressive à la plateforme de traçabilité a été déployée. En 2025, 15% de nos fournisseurs Textile avaient rejoint ce dispositif, marquant une première étape significative. En effet, l'accompagnement de nos fournisseurs dans la saisie des informations au sein de notre outil de traçabilité a permis de collecter des données environnementales relatives à nos usines de rang 1 et au-delà, renforçant ainsi la transparence et la conformité de notre chaîne d'approvisionnement.

Les prochaines saisons verront une accélération du déploiement afin d'aller plus loin dans la transparence, la gestion des risques, la conformité globale de nos partenaires et ainsi de consolider la maîtrise de notre chaîne d'approvisionnement.



En 2026, 70 % de nos fournisseurs textile et chaussant seront intégrés à notre dispositif de traçabilité. À partir de 2027, l'ensemble de nos fournisseurs seront concernés.

Deux ans après que l'audit invalide l'atteinte de cet objectif, nous saluons les efforts déployés par Aigle pour mettre à niveau ses pratiques à travers notamment la généralisation des audits sociaux sur l'ensemble des usines de rang 1 qui traduit un pilotage rigoureux et une meilleure maîtrise des risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous soulignons aussi la démarche d'amélioration continue engagée par les équipes, fondée sur l'accompagnement des partenaires et le suivi des plans d'actions correctifs.

CONCLUSION DU COMITÉ

¹² Nous diffusons également le % de matières recyclées contenu dans nos produits et la présence de microplastiques qui sont émis lors du lavage sur nos fiches produit.

ENGAGEMENT #3

SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Chez Aigle, nous sommes depuis toujours convaincus de l'importance de la circularité, dont le premier levier est la qualité de nos produits, et nous développons de nouveaux services pour allonger leur durée d'usage en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

Nous promovons ainsi la réparation, la seconde main et le tri des vêtements usagés auprès de nos clients depuis plusieurs années. Notre ambition aujourd'hui est d'aller au-delà de la sensibilisation et de proposer le maximum d'alternatives circulaires à nos clients.

Proposer une offre de réparation permanente



En 2023, nous avons choisi un nouveau partenaire pour nous accompagner dans la réparation : Green Wolf, spécialisé dans la réparation des vêtements *outdoor* et techniques et notamment les parkas, un produit au cœur de notre activité et de nos collections. Notre but est d'allonger leur durée de vie face aux détériorations physiques en proposant un service de réparation de qualité.

En octobre 2024, nous avons étendu notre offre de réparation à tous nos magasins en propre. Nous récupérons des chutes de matières et des accessoires (zip, boutons pression) de nos produits que nous fournissons à Green Wolf pour optimiser notre service.

En 2025, 134 réparations ont été réalisées.



→ En 2026, nous souhaitons étendre cette offre de réparation permanente à notre site e-commerce. La mise à disposition de ce service est également en réflexion pour nos boutiques affiliées dans un second temps.



Je souligne l'engagement constant d'Aigle en faveur de l'économie circulaire, ainsi que la capacité des équipes à se remettre en question et faire évoluer leurs dispositifs. Face aux défis rencontrés sur la plateforme de seconde main, un chantier structurant a été engagé de manière proactive afin d'améliorer l'expérience client et de renforcer la viabilité du modèle sur le long terme. J'encourage la poursuite de cette dynamique d'expérimentation, indispensable pour inscrire la circularité au cœur de la proposition de valeur de la marque.

ISABELLE LEFORT
Co-fondatrice et directrice exécutive de Paris Good Fashion



Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle

En 2025, Second Souffle - notre plateforme de seconde main - a fêté ses cinq ans. Elle nous permet d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leur produits Aigle. Créées pour résister dans le temps, nos pièces sont adaptées à la seconde main.

Aigle propose aux clients de reprendre les vêtements et bottes qu'ils ne portent plus et de bénéficier en échange de bons d'achat, valables sur Aigle.fr, en boutiques et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné pour être mis en vente sur la plateforme.

En 2025, nous avons collecté 797 produits, soit une baisse de 44% qui s'explique par la refonte du modèle de dépôt des produits et la baisse de communication autour de notre plateforme de seconde main. Le marché de la seconde main est particulièrement concurrencé avec la présence de plateformes en ligne dédiées. Le modèle économique de Second Souffle nécessite une refonte approfondie afin d'être repensé et réévalué de manière globale.

Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Nombre de produits collectés via Second Souffle	1 700 produits collectés en 2025	1 403 produits collectés	1 434 produits collectés	797 produits collectés



La difficulté autour de la seconde main pour Aigle est de trouver un modèle économique viable et des relais de croissance, ce que nous tâchons d'atteindre.



En 2026, un travail de fond sera engagé pour revoir le modèle de notre plateforme Second Souffle et proposer une expérience différenciante à nos clients sur le site.

Et toujours encourager les pratiques de tri des produits usagés auprès de nos clients

Depuis octobre 2020, Aigle propose à ses clients de rapporter en boutique les vêtements et chaussures usagés dont ils ne veulent plus et qu'ils ne peuvent pas revendre sur notre plateforme.

Notre objectif est de sensibiliser nos clients aux pratiques de tri et de permettre aux produits textiles d'être correctement pris en charge pour leur fin de vie. Notre prestataire de collecte trie et oriente les vêtements et chaussures collectés vers le bon flux de fin vie : seconde main, recyclage ou revalorisation énergétique en dernier recours.

Depuis 2025, cet indicateur n'est plus suivi dans nos objectifs chiffrés, mais le service reste disponible dans l'ensemble de nos boutiques. Au total, 57 points de collecte étaient opérationnels en 2025, dont 26 équipées spécifiquement d'une box de collecte.

Parallèlement aux actions menées en France en faveur de la circularité, nos équipes en Asie ont également poursuivi le développement d'initiatives localement. À Hong Kong, un partenariat avec l'organisation Redress a été déployé notamment dans le cadre du "Get Redressed Month", invitant les clients à déposer des vêtements dans l'ensemble de nos magasins.

En Chine, un projet de collecte et d'upcycling, mené avec l'entreprise Flying Ant, est en cours de structuration et sera déployé en 2026.

Les équipes Aigle poursuivent la dynamique enclenchée pour proposer à ses clients des services permettant d'allonger la durée de vie des produits, en lien avec sa promesse de marque. Les défis rencontrés pour inscrire la seconde main dans un modèle économique viable sont communs à tous les acteurs du secteur. Même si Aigle fait preuve d'un fort volontarisme pour booster ce service, nous sommes tous conscients de la complexité du chantier qui fera sûrement encore l'objet de nombreux échanges en 2026 lors des réunions de notre Comité.

CONCLUSION DU COMITÉ

ENGAGEMENT #4

SOUTENIR ET PARTICIPER À DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le changement climatique, qui affecte aussi le secteur de la mode, car les aléas climatiques perturbent les saisons et les cycles des collections. Par exemple, un été indien trop prolongé entraîne des conséquences sur les ventes de la collection automne-hiver, proposée traditionnellement en septembre.

Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone, à valoriser au maximum nos déchets ainsi qu'en intégrant progressivement les enjeux liés à la biodiversité dans nos analyses et nos processus de décision.

DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION CARBONE ALIGNÉS AVEC L'ACCORD DE PARIS

Nous avons pris des engagements de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur, avec une trajectoire alignée aux 1,5°C¹³, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Concrètement, cela veut dire que nous avons comme objectifs, d'ici 2030 :

- ➔ Une réduction de 46,2 % d'émissions de GES sur nos activités propres en valeur absolue (scope 1 & 2) versus 2019.
- ➔ Une réduction de 55 % d'émissions de GES par produit acheté (scope 3) versus 2019.



Ces objectifs ont été officiellement validés en 2023 par le SBTi (Science Based Targets initiative), un organisme international qui valide l'alignement des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.

¹³ On parle ici de la trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (fin 18^e siècle).

Notre empreinte carbone

Afin d'avoir une vision claire sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année de toutes nos émissions directes et indirectes des GES en "tCO₂eq = tonne équivalent CO₂" sur les scopes 1, 2 et 3.

- ➔ Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités propres (consommations d'énergie de notre siège, de notre manufacture, de nos boutiques par exemple).
- ➔ Le scope 3 correspond aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

L'évolution continue des cadres réglementaires français et européens nous conduit à adapter notre reporting et à élargir progressivement notre périmètre afin d'anticiper l'entrée en vigueur de nouvelles exigences, notamment la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Ainsi, à partir de 2025, nous alignons notre périmètre de reporting environnemental au reporting financier. Cela signifie que nous comptabilisons à présent 100% des émissions de notre filiale en Chine. En effet, la Chine étant une Joint-Venture à 50%, nous ne prenions, jusqu'à présent, que 50% de ses émissions. Cela n'a pas d'impact sur la collecte de données, car nous collectons déjà 100% des informations de nos activités en Chine, mais simplement sur la part des données finales prises en compte.

L'empreinte carbone 2024 de Aigle a été réalisée en mars 2025 par le cabinet qui nous accompagnait depuis 2022. En mai 2025, nous avons fait le choix d'un nouvel outil de calcul d'empreinte carbone, Carbonfact, nous permettant, entre autres, d'affiner ce calcul grâce à un niveau d'analyse plus granulaire. Ce rapport présente les 2 calculs comparés de l'empreinte carbone 2024, basés sur des approches différentes.

Par ailleurs, l'empreinte 2024 intègre désormais 100% du périmètre Chine. Le recalcul n'est réalisable qu'à partir de cet exercice, les données disponibles étant, à compter de 2024, suffisamment précises et fiables pour permettre une consolidation robuste.

A partir de 2025, le calcul de l'empreinte carbone se fera de manière exclusive avec le nouvel outil.

Concernant l'empreinte carbone 2024, voici les résultats :

Méthode 1
(Empreinte carbone publiée en 2025) :

TOTAL¹⁴ = 82 290 tCO₂e
Scope 1 & 2 = 2 556 tCO₂e
Scope 3 = 79 734 tCO₂e

Méthode 2
(Empreinte carbone recalculée avec Carbonfact) :

TOTAL = 52 817 tCO₂e
Scope 1 & 2 = 2 301 tCO₂e
Scope 3 = 50 516 tCO₂e



¹⁴ Ce chiffre intègre 100% de la Joint-Venture Chine alors que le montant présenté dans le rapport 2024, ne prenait en compte que 50% de cette entité (71 890 tCO₂e), correspondant à notre part du capital.

La méthode de calcul entre les deux structures qui ont réalisées ces empreintes carbone est drastiquement différente :

	Méthode 1 (Historique)	Méthode 2 (Carbonfact)
Méthodologie	Facteurs d'émission moyennisés s'appuyant sur des données généralistes	Alignement avec les normes ISO 14040-44 ¹⁵ et le PEFCR Apparel & Footwear ¹⁶
Analyse du cycle de vie	Utilisation d'hypothèses forfaitaires (kgCO ₂ e/produit)	Modélisation des produits étape par étape de fabrication
Composants produits	Application d'un profil moyen par produit (ex: botte)	Détail par composant (botte : semelles, tige, doublure...)
Calcul d'impact	Approche par addition de facteurs d'émissions (facteur produit = fabrication + fin de vie)	Approche par procédés industriels
Matériaux	Standardisation du mix matières des produits	Différenciation des matériaux (distingue caoutchouc, cuir et synthétiques)
Mix énergétique	Utilisation de données moyennes pour les pays	Recours aux mix énergétiques réels des pays
Sources de données	Intègre uniquement des données génériques	Utilisation de données réelles pour nos usines et fournisseurs par exemple
Empreinte produit	Agrégation des données, utilisation de moyennes pour la gamme de produits	Prise en considération de la taille, des couleurs et du multi-sourcing

La nouvelle évaluation, basée sur un périmètre intégrant 100% de la Chine, présente un niveau d'émissions significativement plus faible - en effet la baisse s'élève à 36,6% -, principalement en raison d'un recalibrage méthodologique du Scope 3 avec une évaluation plus fine des postes suivants :

- Achats de produits et services
- Déchets générés par les opérations
- Transports et logistique
- Franchises/affiliés

En ce qui concerne les achats de biens et services (soit nos produits finis en grande majorité) dont l'impact connaît une baisse de 39,7%, la méthodologie a été profondément restructurée :

- Passage de facteurs d'émissions généraux agrégés par produit à une modélisation détaillant les étapes par produit, matière et fournisseur.
- Réduction des surallocations liés à des facteurs génériques peu représentatifs des réalités industrielles.
- Meilleure différenciation géographique et prise en compte des chaînes de fabrication réelles.

Le reste du scope 3 connaît une baisse majeure sur les 3 éléments suivants :

- Déchets opérationnels
- Transport et distribution aval
- Franchises / affiliés

¹⁵ La norme ISO 14040 "Management environnemental - Analyse du Cycle de Vie - Principes et cadre" s'impose comme un repère méthodologique clé. Elle définit le cadre général et les principes méthodologiques de l'ACV, apportant de ce fait une vision stratégique et un cadre, tandis que la norme ISO 14044 détaille les exigences techniques, les procédures et les méthodes de calcul, permettant une mise en œuvre opérationnelle.

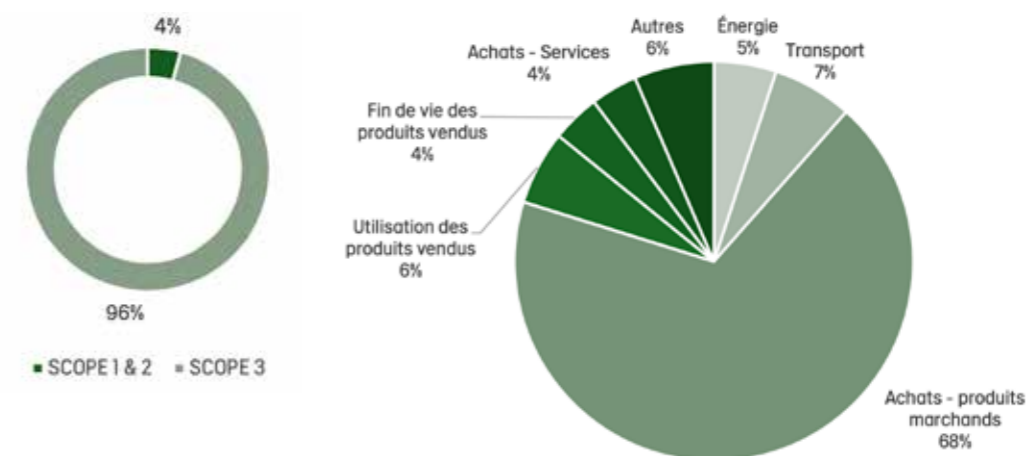
¹⁶ Le PEFCR Apparel & Footwear est la méthode de l'Union Européenne de calcul d'empreinte environnementale du produit.

Les évolutions observées proviennent essentiellement d'une amélioration de la qualité des données et du renforcement des paramètres méthodologiques. Les scénarios de gestion des déchets sont désormais plus proches de la réalité, le périmètre du transport et de la distribution aval a été clarifié pour éviter les doublons, et le périmètre appliqué aux franchises a été recentré pour réduire les extrapolations.

Les autres postes présentent une diminution modérée, notamment les biens d'équipement, le transport et l'énergie amont, ainsi que l'utilisation des produits vendus. Cette évolution s'explique par des hypothèses de durée de vie désormais mieux calibrées, une modélisation des transports renforcée et des scénarii d'usage alignés sur les pratiques actuelles. À l'inverse, certaines hausses ciblées apparaissent, liées à une couverture élargie et à une représentation plus fidèle de la réalité, concernant les actifs loués amont, la fin de vie des produits, les déplacements professionnels et les trajets domicile travail.

En somme, ce nouvel outil nous permet une exploitation de nos données réelles plus précises, d'affiner notre empreinte par produit étape par étape, composant par composant, matière par matière incluant les certifications que nous utilisons¹⁷. Il nous permettra également d'assurer un suivi précis des efforts d'éco-conception de nos produits et des impacts de nos décisions sur les différents postes de l'empreinte carbone¹⁸.

Le calcul de l'empreinte carbone 2025 est en cours de réalisation et le résultat sera communiqué courant 2026 sur notre site internet¹⁹. Les délais de parution de ce rapport ne nous permettant pas pour le moment de partager l'empreinte 2025 ici.



Entre 2019 et 2024, les émissions de scope 1 et 2 ont diminué de 45,8% à périmètre constant. À méthodologie identique et en intégrant la Chine à 100% : la baisse est de 9%. Avec notre nouvel outil, le périmètre intègre 100% des émissions Chine et recours à une méthodologie différente : la baisse est de 18% par rapport à 2019.

Cette diminution est principalement due à plusieurs actions sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne :

- ➡ **La mise en place de panneaux photovoltaïques finalisée en 2024 (première année complète en 2025).**
- ➡ **L'installation des pompes à chaleur en 2023.**
- ➡ **La réduction du gaz naturel utilisé aux calandres, grâce à l'installation de thermostats électriques en 2023.**

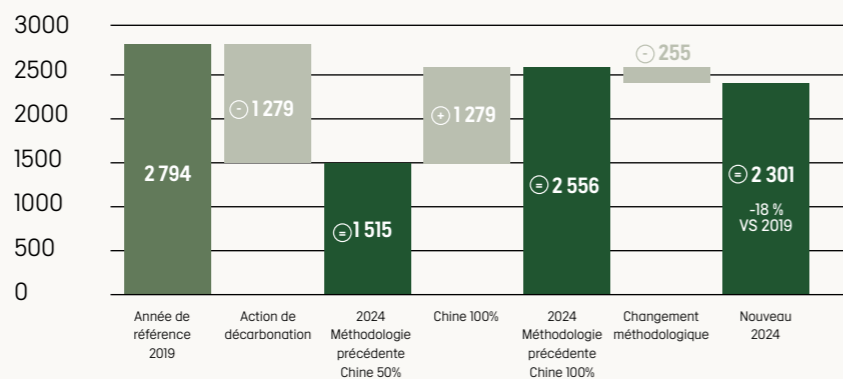
¹⁷ Tableau des certifications utilisées page 17.

¹⁸ Compte tenu de l'évolution méthodologique en cours, nous prévoyons de redéposer nos objectifs de réduction auprès de la SBTi dans un délai de deux ans, une fois la méthodologie stabilisée et consolidée)

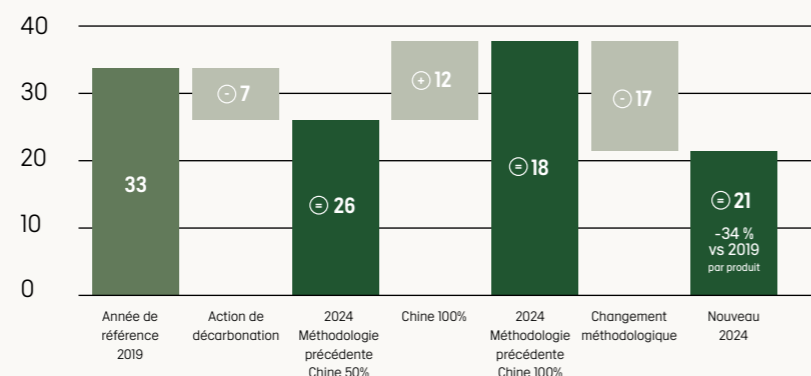
¹⁹ Page Engagements

Les émissions de scope 3 ont quant à elles diminué de 34% par produit (-19% hors changement méthodologique et de périmètre). Au vu des changements méthodologiques, l'impact le plus représentatif est en effet le scope 3 par produit.

Émissions Scopes 1 & 2



Émissions Scope 3



Indicateurs	Objectifs	2023	2024 ISO	2024 CARBONFACT
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue)	- 46,2% en valeur absolue (scope 1 et 2) d'ici 2030	Scope 1 : 1 276 tCO ₂ eq Scope 2 : 410 tCO ₂ eq -40% en valeur absolue vs 2019	Scope 1 : 1 098 tCO ₂ eq Scope 2 : 417 tCO ₂ eq Soit -46% en valeur absolue vs 2019	Scope 1 : 1 472 tCO ₂ eq Scope 2 : 829 tCO ₂ eq -18% en valeur absolue vs 2019
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	- 55% par produit acheté (scope 3) d'ici 2030	Scope 3 : 79 666 tCO ₂ eq -9% par produit acheté vs 2019	Scope 3 : 70 376 tCO ₂ eq -19% par produit acheté vs 2019	Scope 3 : 50 516 tCO ₂ eq -34% par produit acheté vs 2019

Notre plan de décarbonation

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre nos objectifs se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone dont nous avons la maîtrise :

- ➔ Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits.
- ➔ Réduire les émissions de GES liées à nos transports.
- ➔ Réduire nos émissions de GES liées aux consommations énergétiques au siège de Paris, dans nos boutiques, sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne et dans nos usines de rang 1.

Le plan de décarbonation du scope 3 de Aigle a été élaboré en collaboration avec le cabinet Utopies. Notre trajectoire climatique a été déposée auprès du SBTi en 2022 et fixe un objectif de réduction de 55% de nos émissions indirectes d'ici 2030. Pour atteindre cette trajectoire, plusieurs leviers structurants seront activés au cours des prochaines années :

- ➔ Transformation matière et éco conception avec la poursuite de la transition vers les produits Aigle for tomorrow pour nos catégories les plus émissives. Les parkas et polaires constituent les premières familles concernées, suivies par les pantalons et les chemises.
- ➔ Amélioration de la performance énergétique de nos fournisseurs stratégiques, appuyée par un dispositif renforcé de traçabilité. Cette démarche inclut la réalisation progressive de diagnostics environnementaux auprès de nos fournisseurs principaux afin de mesurer leur consommation énergétique, leurs usages de l'eau et d'identifier les leviers de réduction prioritaires. Les données recueillies sont intégrées dans Carbonfact, notre outil de mesure d'impact carbone, permettant d'affiner nos analyses d'empreinte, d'améliorer la précision de nos modélisations et de piloter plus efficacement nos impacts.
- ➔ Réduction des emballages professionnels, notamment par l'intégration et le déploiement de solutions d'emballages réemployables afin de limiter nos impacts liés au transport et à la logistique.



Le chantier engagé par Aigle pour accélérer sur la décarbonation, en particulier sur son scope 3, qui concentre l'essentiel de l'empreinte carbone est à saluer car il constitue un défi structurel majeur pour le secteur. La montée en maturité des outils de mesure et la structuration d'une feuille de route claire renforcent la crédibilité de la trajectoire, même si les contraintes liées au mix produit et à la complexité de la chaîne de valeur demeurent.

CÉDRIC JAVANAUD
Directeur Général de la Fondation GoodPlanet



En 2026, la feuille de route de la décarbonation scope 3 sera déployée autour de 3 axes principaux : la transformation des produits (matière et éco-conception), la consommation énergétique de nos fournisseurs stratégiques et les emballages de nos produits.



Focus sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne : réduire les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

Le plan de décarbonation a été présenté lors d'un comité de mission par Thibaut Petiet, Directeur Technique et Risques. Il poursuit comme double objectif de :

- ➔ Réduire fortement notre consommation de gaz naturel, ou lui substituer d'autres types d'énergie.
- ➔ Assurer une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques.

L'année 2025 a constitué la première année complète de production d'électricité issue des 2 208 panneaux photovoltaïques installés sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne, dont la mise en service de la dernière tranche de panneaux est intervenue en septembre 2024. L'ensemble de l'installation permet aujourd'hui de couvrir 30 % de la consommation électrique du site, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 85 foyers. Cette production renouvelable contribue directement à la baisse de notre empreinte carbone permettant une réduction de 50 tCO₂e par an.

Des pompes à chaleur ont également été mises en place dans notre manufacture, ce qui nous permet de supprimer les aérothermes gaz pour le chauffage. Cela contribue à améliorer les conditions de travail durant les périodes de forte chaleur en climatisant les zones de production. Ce changement engendre une réduction carbone de 491 tCO₂e par an.

La décarbonation du site d'Ingrandes-sur-Vienne nécessite des investissements financiers conséquents qui seront réalisés de façon progressive dans nos installations d'ici 2030.

Valoriser nos déchets dans nos opérations

Depuis 2022, nous avons atteint notre objectif de 100% de déchets collectés et triés à Paris et nous concentrons désormais nos efforts sur notre site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, d'où vient la grande majorité de nos déchets.

Ainsi nous suivons mensuellement notre quantité de déchets à Ingrandes-sur-Vienne. Notre objectif est de trouver une filière de valorisation pour un maximum d'entre eux : les déchets de production tels que des chutes de caoutchouc cru non réutilisables dans notre chaîne de valeur, des palettes, ou encore des déchets plus classiques type cartouches d'encre, déchets alimentaires etc. Cette année, nous avons revalorisé nos plaques ST utilisées dans la production de nos bottes.

En 2025, 520 tonnes de déchets ont été produites à Ingrandes-sur-Vienne, dont 56 % est valorisé. Nos principaux déchets sont les cartons et papiers, les rebuts de production de bottes et les DIB²⁰.

Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Poids des déchets collectés du site d'Ingrandes-sur-Vienne et % valorisé	En cours de définition	619 tonnes 45 %	665 tonnes 59 %	520 tonnes 56 %

➔ *En 2026, nous souhaitons améliorer les filières de tri de nos déchets industriels, en majorité nos rebuts de bottes.*

²⁰ Déchets Industriels Banals. Les déchets industriels banals correspondent aux déchets qui ne sont ni inertes ni dangereux et qui ne sont générés ni par les ménages ni par le secteur du bâtiment.

Biodiversité : une approche plus intégrée

Historiquement, Aigle a abordé le sujet de la biodiversité sous un angle philanthropique avant d'évoluer en 2024 vers un double mécénat avec WWF et le Club Entreprendre pour la Planète. Cette démarche permet de clarifier nos actions, de concentrer notre impact et de déployer notre engagement aussi bien en Europe qu'en Asie.

En 2025, le groupe MF Brands, accompagné d'un cabinet spécialisé en biodiversité, a mené une étude sur les risques et les impacts de ses principales matières et zones d'approvisionnement. Cela a permis l'élaboration d'une feuille de route biodiversité. Cette démarche commune traduit la volonté d'intensifier nos actions sur les enjeux liés à la biodiversité, en structurant des priorités claires et opérationnelles autour de trois axes de travail :

- ➔ Réduire l'empreinte des matières premières et les impacts des usines.
- ➔ Restaurer les écosystèmes en s'appuyant sur des partenaires de confiance.
- ➔ Transformer les flux en valorisant les déchets de production et en travaillant la fin de vie des produits.

Cette feuille de route a ensuite été déclinée par marque, afin de traduire les enjeux globaux du groupe en plans d'action opérationnels adaptés à chaque activité. Pour Aigle, trois axes majeurs guideront les actions d'ici 2030 :

- ➔ Le caoutchouc, matière emblématique de la Maison.
- ➔ L'eau.
- ➔ Le plastique.

Dans cette dynamique, une analyse approfondie de la filière caoutchouc naturel, principalement destinée à l'approvisionnement de notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne, a été réalisée de février à avril 2025 en partenariat avec le cabinet Utopies. Les résultats de cette étude ont été partagés avec les équipes projets et serviront de socle pour définir les leviers de réduction d'impact et les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre de la feuille de route biodiversité d'Aigle.

Projets que nous soutenons :

Dans la continuité de cette analyse, Aigle s'engage également aux côtés d'acteurs spécialisés en soutenant financièrement des projets dédiés à la biodiversité.

WWF



Dans la suite de nos engagements, Aigle est devenue mécène du club Entreprendre pour la Planète de WWF (Fonds Mondial pour la Nature) aux côtés de PME et ETI engagées, en soutenant à hauteur de 50 000 € le Fonds Nature Impact, un projet de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité de France métropolitaine, proposant une coopération inédite entre les acteurs forestiers et le monde économique.



Ce soutien a entre autres été financé grâce à notre adhésion à 1 % for the Planet, qui nous engage à donner 1 % de notre chiffre d'affaires annuel généré par deux catégories phares de nos collections. En 2025, l'opération a couvert la chaussure Tenere et les vestes polaires.

En complément des actions menées en France, nos équipes basées à Hong Kong ont poursuivi plusieurs initiatives en partenariat avec WWF Hong Kong, en lien avec les enjeux biodiversité marine et de réduction des déchets plastiques.

Le premier projet vise à soutenir des actions de restauration des récifs coralliens locaux, reposant sur deux volets complémentaires :

- La culture puis la transplantation de coraux élevés en nurserie avant leur réimplantation dans les fonds marins.
- La collecte et la réimplantation de fragments de coraux vivants naturellement détachés, afin d'en améliorer les chances de survie.

Le second projet a été mené dans le cadre de la campagne « Plastic Is Not Fantastic²¹ » organisée avec WWF Hong Kong. Cette initiative vise à réduire le recours aux plastiques à usage unique en collaborant avec des acteurs locaux, et à orienter les recettes issues de la taxe obligatoire sur les sacs en plastiques du gouvernement de Hong Kong vers des projets dédiés à la protection de la biodiversité.

Au total, la filiale de Hong Kong a reversé près de 25 000 € au WWF Hong Kong, contribuant ainsi aux actions mises en œuvre sur les enjeux biodiversité dans la région.

Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Montant versé à une association en lien avec la biodiversité ²²	50 000 € reversé chaque année	70 060 €	64 650 €	50 000 € ATTEINT

Projets mis en place :

En Chine, Aigle a engagé plusieurs actions en lien avec la biodiversité en collaboration avec la Paradise International Foundation²³, au travers du projet Paradise, représentant 1% de la surface totale de la Chine.

Dans ce cadre, Aigle a initié un partenariat avec des équipes de rangers intervenant sur cinq sites de conservation en Chine. Leur mission consiste à assurer des patrouilles régulières, prévenir les activités illégales, suivre la faune locale et contribuer au maintien des écosystèmes protégés, un rôle essentiel dans les zones naturelles chinoises, où la conservation civile occupe une place croissante.

Aigle a fourni du matériel adapté au travail des rangers en milieu forestiers. Cet appui logistique vise à renforcer leur capacité opérationnelle lors des patrouilles quotidiennes sur les sites de conservation, et permet de faciliter la réalisation des missions de surveillance des espaces naturels des équipes de terrain. En octobre 2025, Aigle a pris part à une action de sensibilisation organisée dans la réserve naturelle de Jiulongfeng aux côtés des membres de la Paradise International Foundation.



²¹ Le plastique, ce n'est pas fantastique

²² Périmètre France

²³ Paradise International Foundation : organisation environnementale à but non lucratif fondée en 2015 à Pékin. Elle se consacre à la protection de sites naturels, à la gestion d'aires de conservation et au soutien des équipes locales de terrain.

Par ailleurs, les investissements validés en 2024 nous ont permis de réaliser deux projets pour réduire la consommation d'eau sur notre site de production d'Ingrandes-sur-Vienne en 2025.

Le premier a consisté à supprimer la tour de refroidissement utilisée pour le calandrage. Cette opération a permis d'éliminer un potentiel risque sanitaire, d'améliorer notre efficacité énergétique et de réduire de plus de 1 500 m³ notre consommation annuelle d'eau.

Le second a porté sur nos autoclaves (les fours de vulcanisation), dont le système de refroidissement a été entièrement revu. Ils fonctionnent désormais en circuit fermé, ce qui réduit significativement les besoins en eau tout en permettant de récupérer de la chaleur utile pour la manufacture.

Grâce à ces deux actions, la consommation d'eau du site s'est réduite d'environ 40%, et un suivi renforcé est désormais en place afin d'identifier rapidement d'éventuelles fuites et de poursuivre les gains d'efficacité.



En 2026, la feuille de route biodiversité intégrée à notre pilier Planète sera déployée autour de nos 3 axes majeurs de façon conjointe.

Aigle confirme son engagement en matière de décarbonation avec la poursuite de la dynamique engagée les précédentes années. Les investissements déjà réalisés sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne portent leurs fruits et nous saluons le choix de Aigle de continuer à investir d'ici 2030 dans la décarbonation de l'usine. Si le retour sur investissement n'est pas toujours immédiat, il peut en revanche se matérialiser sur le long terme à la fois en gains environnementaux, financiers et même sociaux (impacts positifs sur la sécurité, le bien-être des salariés).

Un chantier de long terme, plus complexe encore, se dessine pour accélérer la décarbonation du scope 3 à travers l'accompagnement des fournisseurs. Sur le volet biodiversité, de premiers jalons ont été posés pour définir une approche plus intégrée en lien avec l'engagement du groupe. Le travail se poursuit en 2026 avec des perspectives enthousiasmantes concernant les matières phares de la marque, comme le caoutchouc.

CONCLUSION DU COMITÉ

ENGAGEMENT #5

ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Nos collaborateurs sont des fiers représentants de la marque et nous souhaitons qu'ils soient de véritables ambassadeurs des sujets RSE. Pour cela, nous les sensibilisons régulièrement via des événements, animations et conférences et nous développons des formations sur des sujets liés au développement durable.

Former nos collaborateurs sur les sujets RSE

En 2024, le module de formation e-learning sur notre programme RSE Aigle for tomorrow et le statut de société à mission a été retravaillé et enrichi. Ce module est à destination des fonctions Corporate et Retail. 150 collaborateurs ont suivi ce module contre 128 en 2024. De nouvelles mises à jour seront faites courant 2026.

Afin d'échanger régulièrement sur les sujets RSE et de connaître les initiatives des différentes directions, nous avons nommé un ambassadeur RSE par direction. Cette communauté a été lancée fin 2024 autour d'un premier atelier Mode et Impact.

L'objectif de former 40 % des collaborateurs, récemment fixé et particulièrement ambitieux, n'a pas été atteint cette année, mais la proportion de salariés formés progresse chaque année depuis trois ans et nous continuerons à renforcer nos actions pour l'atteindre en 2026



En 2026, une formation d'intégration sur la RSE dédiée aux nouveaux arrivants sera désormais déployée et rendue obligatoire au sein des équipes magasin. L'objectif est de leur donner des connaissances essentielles sur nos enjeux et nos engagements, afin qu'elles puissent les partager plus clairement et plus justement auprès de nos clients.

Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	40 % chaque année à partir de 2025	19 %	30 %	36 % NON ATTEINT

Proposer des animations internes en lien avec la RSE

2025 a été marquée par la troisième édition des DAYS FOR TOMORROW. Ce concept a été initié en 2023 pendant 3 jours dans le but de présenter les 3 piliers de notre programme RSE Aigle for tomorrow (le produit, la planète, l'humain). Depuis 2024, nous l'avons étendu sur une semaine ce qui nous a permis de proposer des animations variées en lien avec nos engagements : des présentations sur nos piliers RSE, une intervention sur la biodiversité avec WWF, des ateliers d'upcycling de bandes de caoutchouc et un quiz sur les activités de la semaine et le programme Aigle for tomorrow. Cette année, nous avons élargie notre audience, en intégrant nos équipes de production et logistique, à travers un jeu dédié ainsi que nos équipes internationales lors

de nos présentations en ligne. La semaine des Days for tomorrow a été complétée par d'autres événements tout au long de l'année telle qu'une présentation de nos rapports RSE, une collecte alimentaire aux côtés de la Croix-Rouge ou encore une conférence sur la biodiversité aux côtés du Muséum national d'Histoire Naturel.

En 2025, nous avons atteint notre objectif de 10 temps de sensibilisation aux sujets RSE par an, cet objectif a même été dépassé en proposant 19 activités.

Dans le cadre de notre démarche RSE, une équipe d'ambassadeurs internes a été mise en place depuis 2024 afin de porter et relayer les engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise au sein de chaque équipe.

Cette année, des animations dédiées ont été organisées, dont une première session de sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux, incluant les notions de limites planétaires et la théorie du donut. Un second temps a permis d'identifier, en lien avec les différents métiers, des actions concrètes à mettre en œuvre.

Les ambassadeurs ont été présentés lors des Days for tomorrow et sont désormais identifiés par les équipes, leur permettant de jouer pleinement leur rôle de relais de proximité.



À horizon 2026, ce dispositif a vocation à être déployé plus largement à l'international et adapté à l'ensemble des populations, afin de garantir une un engagement RSE cohérents et accessibles à tous.

Indicateur	Objectif	2023	2024	2025
Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année	10 temps par an	10 temps	14 temps	19 temps ATTEINT



On le sait : la transition au sein des entreprises repose avant tout sur des changements culturels et comportementaux profonds, au cœur de l'activité quotidienne et des métiers. Cela implique de sensibiliser et d'accompagner de manière régulière les équipes et chaque nouveau collaborateur. Et cela tombe bien, car les salariés ne demandent qu'à s'engager — à condition qu'on leur laisse la place et le temps de le faire. Aigle s'y emploie en organisant des temps de sensibilisation récurrents et à travers un réseau d'ambassadeurs qui prend progressivement de l'ampleur.

ELISABETH LAVILLE
Fondatrice de l'agence UTOPIES

Impliquer les équipes au siège, en boutique et en usine est clé pour assurer l'appropriation et le déploiement de tout engagement. En 2025, Aigle a intensifié les temps de sensibilisation à destination de ses salariés et a touché de nouveaux publics à la production et la logistique ainsi qu'à l'international. L'objectif est de continuer à toucher toutes les populations, en particulier les équipes en Asie ainsi que les forces de vente en boutiques qui sont en première ligne pour expliquer les engagements de la marque aux clients.

CONCLUSION DU COMITÉ

SYNTHÈSE 2025 DE NOS OBJECTIFS ET RÉALISATIONS



Indicateurs ou objectifs qui n'ont pas évolué vers 2024 / Indicateurs ou objectifs qui ont évolué vers 2024

OBJECTIFS STATUTAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS	OBJECTIFS	2024	2025	ATTEINTE OBJECTIF
CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES 	Augmenter notre offre de produits Aigle for tomorrow	Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections	2027 : 80 % 2030 : 100 %	52 % SS24 60 % FW24 56 % annuel	71% SS25 69% FW25 69% annuel	EN COURS
	Proposer une offre de réparation permanente	Nombre de réparation réalisée par an	En cours de définition	4 ateliers de réparation en boutique et déploiement de l'offre permanente dans toutes nos succursales	134 réparations	N/A
SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 	Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle	Nombre de produits collectés via Second Souffle	1 700 produits en 2025	1 434 produits	797 produit	NON ATTEINT
	Garantir de bonnes conditions de travail sur notre chaîne d'approvisionnement	Part de fournisseurs et usines de rang 1 signataire de notre Code éthique	100 % en 2025	99 %	100 %	ATTEINT
SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UNION GLOBAL COMPACT 		Part des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N	100 % en 2025	80 %	100 %	ATTEINT
		Part des usines de rang 1 ayant un audit valide au cours de l'année N avec une note minimum de B > 80% selon ICS ou B selon BSCI	70 % en 2025 80 % en 2028 90 % en 2030	68 %	77 %	ATTEINT
PARTICIPER À ET SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 	Réduire notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3 en respectant la trajectoire SBTi 1,5 °C	Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue)	-46,2 % en valeur absolue d'ici 2030	-18 % en valeur absolue vs 2019	En cours de calcul	EN COURS
		Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	-55 % par produit acheté d'ici 2030	-34 % par produit acheté vs 2019	En cours de calcul	EN COURS
	Valoriser nos déchets dans nos opérations	Poids des déchets collectés du site d'Ingrandes-sur-Vienne et % valorisés	En cours de définition	665 tonnes 59 %	520 tonnes 56 %	N/A
	Soutenir des associations en lien avec la biodiversité	Montant versé à une association en lien avec la biodiversité	50 000 € / an	64 650 €	50 000 €	ATTEINT
ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL 	Former les collaborateurs sur les sujets RSE	Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	40 % chaque année à partir de 2025	30 %	36 %	NON ATTEINT
	Proposer des animations internes en lien avec la RSE	Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année	10 temps / an	14 temps	19 temps	ATTEINT

ANNEXES



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Aigle est société à mission depuis 2020 et établit depuis, chaque année, un rapport de mission faisant état de l'avancement des résultats au regard des objectifs inscrits dans ses statuts et déposés auprès de la Commission des sociétés à mission. Cette démarche s'inscrit dans le cadre légal instauré par la loi PACTE (article L. 210 10 du Code de commerce) et renforcée par le décret n° 2020 1 du 2 janvier 2020, complétée par l'arrêté du 27 mai 2021, qui définissent les modalités de suivi, de vérification, ainsi que les obligations de publication.

Le suivi de l'exécution de la mission est assuré par un comité de mission composé d'une salariée Aigle et de six membres externes, garantissant indépendance et pluralité des regards. Tous les deux ans, un organisme tiers indépendant accrédité COFRAC vient renforcer cette démarche en publiant un avis officiel sur la conformité de nos actions aux objectifs statutairement fixés.

Ce rapport de mission annuel constitue un document fondamental de transparence et de légitimité : il informe nos parties prenantes internes et externes (salariés, clients, partenaires, investisseurs) sur l'avancée concrète de nos engagements. Ce reporting témoigne de la sincérité de notre démarche et répond aux exigences de contrôle strict prévues par la réglementation, garantissant ainsi la robustesse et la crédibilité de notre démarche en tant que société à mission.

ORGANISATION DU REPORTING

Ce rapport de mission présente les engagements, réalisations et projets de Aigle en matière de RSE pour l'exercice 2025, dénommé ci-après « l'année N ».

Pour élaborer celui-ci, nous avons mis en place l'organisation suivante :

- Un protocole de reporting incluant les définitions des indicateurs ainsi que les différentes procédures de collecte et de consolidation des données est actualisé et partagé chaque année avec les contributeurs concernés.
- Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les contributeurs issus des différentes activités opérationnelles. Ils sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent dans le cadre de cet exercice de reporting.
- L'ensemble de ces informations est ensuite consolidé par la Cheffe de Projets RSE, qui a la charge du processus global : actualisation du protocole de reporting, consolidation quantitative et qualitative des données, organisation des étapes de l'audit et rédaction. Pour cette partie rédactionnelle, elle a été accompagnée d'une chargée de communication interne et corporate ainsi que de relecteurs.
- Les membres du comité font une relecture et proposent leurs commentaires et corrections sur le rapport lors de points dédiés. Ils s'assurent également que le contenu reflète la réalité de nos actions. Enfin, ils sont sollicités pour proposer des verbatims et des conclusions afin d'illustrer des points qu'ils jugent pertinents.

Nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin de renforcer le processus de reporting en interne et de fiabiliser les données que Aigle communique dans son rapport de mission. Depuis 2022, les travaux engagés ont permis de mettre en place des fiches indicateurs reprises d'année en année qui spécifient la définition de l'indicateur et

des éléments clés pour le consolider. La cheffe de projets RSE réalise également en amont des audits des contrôles de cohérence des données quantitatives.

Conformément à la réglementation, ce présent rapport de mission a été vérifié par un Organisme Tiers Indépendant. Les travaux menés ainsi que les conclusions se trouvent à la fin de ce rapport.

PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice, nous avons défini en majorité un périmètre Aigle international, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre, nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne) et notre filiale asiatique Aigle Asia Limited.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

INDICATEURS	PÉRIMÈTRE
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite	Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N et % des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N notée minimum B > 80 selon ICS ou B selon BSCI	Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China
Nombre de produits collectés via Second Souffle	Aigle International – France
Nombre de produits réparés par an	Aigle International – France
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle ²⁴
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité	Aigle International – France
Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année	Aigle International – France
Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année	Aigle International – France

²⁴ La mention "Groupe Aigle" fait référence à l'entité Aigle international ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales.

PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport. L'empreinte carbone est également publiée avec une année de décalage – ici nous partageons nos résultats 2024, car les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de partager les résultats de l'empreinte carbone 2025 ici. Cette année, l'empreinte carbone est publiée selon deux méthodologies : notre méthodologie historique, ainsi que la méthodologie adoptée par le nouvel outil dont nous nous sommes dotés en 2025.

DONNÉES SOURCES

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées aux produits sont collectées auprès de la Direction Production et Qualité et du service RSE. La production de ces données est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux).

Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par le cabinet historique avec lequel Aigle collabore depuis 2022 ainsi qu'un logiciel de calcul d'empreinte carbone dont Aigle s'est doté en 2025.

PRODUCT

Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections

L'analyse couvre l'ensemble des produits achetés par Aigle international et Aigle Asia Limited : textile (prêt-à-porter et accessoires) et chaussant (bottes Made in France, Bottes négoce, chaussures). Pour les bottes négoce, les chaussures et le textile, la période considérée correspond aux saisons Printemps Eté année N et Automne Hiver année N. Pour les bottes Made in France, la période considérée est une année calendaire (1er janvier – 31 décembre N), car les bottes sont des produits permanents, non produites selon la saisonnalité été / hiver. Les pièces considérées comme « achetées » sont celles issues d'une commande confirmée au moment du reporting.

Un produit engagé chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Le produit doit être fabriqué en France.
- La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Le détail des fibres autorisées est précisé dans le présent rapport de mission.

La donnée est calculée en prenant la part de produits Aigle for tomorrow rapportée à l'ensemble des produits de nos collections, en référence coloris commandées. Le taux est calculé selon la moyenne pondérée du nombre de référence coloris des deux saisons.

Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite

L'analyse porte sur tous les fournisseurs et usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actifs sur une saison minimum sur l'année N soit Printemps-Eté année N et/ou Automne-Hiver année N. Un fournis-

seur actif ou une usine active signifie un fournisseur ou une usine à qui nous avons passé une commande pendant l'année. Notre fournisseur de bottes Made In France d'Ingrandes-sur-Vienne est exclu ici, car nous faisons partie de la même société.

La donnée est calculée en prenant la part de nos fournisseurs et de nos usines ayant signé le Code de conduite rapporté à l'ensemble de nos fournisseurs et usines de rang 1 actifs sur l'année N.

Part des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N et % des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N notée minimum B > 80% selon ICS ou B selon BSCI

L'analyse porte sur toutes les usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actives sur une saison minimum sur l'année N soit Printemps-Eté année N et/ou Automne-Hiver année N. Une usine active signifie une usine à qui nous avons passé une commande. Les produits exclus du périmètre sont les accessoires chaussant (essentiellement nos produits d'entretien du caoutchouc) et les usines Made in France (y compris notre propre manufacture à Ingrandes-sur-Vienne).

Les notes d'audits prises en compte sont celles valides au cours de l'année N pour toutes commandes de nos collections de l'année N (Printemps-Eté N et Automne-Hiver N). Dans le cadre d'un alignement des KPIs, au regard des exigences de la CSRD pour laquelle Aigle consolide ses données au niveau du Groupe MF Brands, ce KPI considère un audit valide s'il est réalisé durant l'année de la collection. Les audits BSCI sont considérés valides si la note minimum obtenue est B et que nous travaillons pour la première année avec le fournisseur. Les audits ICS suivent la règle ci-dessous.

La donnée est calculée en prenant la part de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au cours de l'année N ayant obtenu une note minimum de B > 80% selon ICS rapporté à l'ensemble de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au cours de l'année N.

La durée de validité des audits est donnée selon les règles définies en interne :

- Note A - B > 80 : audit valide 2 ans
- Note C > 60 : audit valide 1 an
- Note D-E > 60 : audit valide 6 mois
- Note D-E < 60 : arrêt de la collaboration avec Aigle

Nombre de produits collectés via Second Souffle

L'analyse couvre tous les produits Aigle retournés par des consommateurs via les formulaires de reprise (via le site second souffle ou en boutique) sur l'année N.

Nombre de produits réparés sur une année

L'analyse couvre tous les produits Aigle ayant connu une réparation auprès de notre prestataire réparation. Les données prises en considération proviennent de notre prestataire et de bases de données internes à Aigle.

PLANET

Émissions de Gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3 et % de réduction par rapport à 2019

L'empreinte carbone de Aigle est calculée en suivant les règles du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Aigle utilise les méthodologies les plus précises en fonction des données disponibles actuellement et est en amélioration continue afin de calculer plus précisément ses émissions chaque année.

L'empreinte carbone de Aigle couvre 100% des entités Aigle international, Aigle Asia Limited et Aigle China en lien avec notre organisation financière.

Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés

Cet indicateur couvre l'ensemble des déchets du site d'Ingrandes-sur-Vienne (déchets dangereux et non dangereux).

La part de déchets valorisés est calculée en prenant le tonnage de déchets valorisés rapporté au tonnage total de déchets. Les tonnages et le détail de retraitement des déchets sont fournis par nos différents prestataires de collecte.

Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

Cet indicateur couvre toutes les sommes reversées à WWF et 1% pour la Planète.

PEOPLE

Part de collaborateurs formés à des sujets RSE chaque année

Cet indicateur couvre les collaborateurs du siège de Paris et d'Ingrandes-sur-Vienne, hors agents ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation RSE au cours de l'année N. Une formation à un sujet RSE est une formation sur une thématique sociale, sociétale et/ou environnementale.

La donnée est calculée en faisant la somme de collaborateurs formés à un ou plusieurs sujets RSE sur l'année, rapportée au nombre total de collaborateurs au cours de l'année N, en France.

Nombre d'animations sur des sujets RSE organisées chaque année

Cet indicateur comprend la somme de toutes les animations réalisées en 2025 pour les collaborateurs en France. Une animation RSE est une animation proposée en visio-conférence ou physique abordant des sujets RSE (liés à l'environnement / social / sociétal), proposée par un intervenant interne ou externe à l'entreprise (sous forme de conférence, atelier, échanges etc...) ou peut prendre la forme d'une action à mener par les collaborateurs.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

CÉDRIC JAVANAUD

Directeur Général de la Fondation GoodPlanet

Docteur en biologie marine et spécialiste du fonctionnement des écosystèmes, Cédric Javanaud a rejoint la Fondation GoodPlanet en 2012 pour y créer un programme de sensibilisation dédié à la protection des océans. Ce programme sera, entre autres, à l'origine du livre « L'Homme et la Mer » publié dans 8 pays, de l'exposition photographique « Planet Ocean » et d'une application de consommation responsable de produits de la mer. En 2013, il coordonne des projets de création d'aires marines protégées communautaires et de restauration des mangroves dans le nord de l'Indonésie, avant d'initier des projets de cohabitation entre les Hommes et les éléphants au Botswana.

En parallèle il exerce aussi une mission de conférencier pour le grand public et les entreprises sur le monde marin et les enjeux du développement durable. Sensible aux questions d'éducation de la jeunesse, il crée, en 2016, les ateliers et les programmes pédagogiques du Domaine de Longchamp qui accueille aujourd'hui 13 000 scolaires et associatifs chaque année.

En 2019, il prend la direction de l'équipe de sensibilisation et développe l'école GoodPlanet et sa cuisine pédagogique, un lieu dédié à la sensibilisation des scolaires, des entreprises et du grand public. À l'échelle nationale, il porte notamment le programme « Mission Énergie » qui contribue à sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux des économies d'énergie sur l'ensemble du territoire. En 2022, il co-crée et déploie CAP 2030, un programme national de sensibilisation et de mobilisation des 15-25 ans.

Il est nommé Directeur général de la Fondation GoodPlanet en septembre 2023.

ISABELLE LEFORT

Co-fondatrice et directrice exécutive
de Paris Good Fashion

Diplômée d'une licence de Lettres et Arts et d'une maîtrise de journalisme au CELSA, Isabelle Lefort a fait ses débuts au Nouvel Observateur. Dans la première partie de sa carrière, elle s'est spécialisée dans l'art de vivre. Après avoir créé une newsletter fusion/acquisition et un magazine bilingue (International Cosmétique News), son expérience l'a conduite de la télévision, à la radio et surtout à la presse écrite à différents postes de rédaction en chef. Dans la deuxième partie de sa carrière, elle a eu le besoin de passer de l'observation à l'action, de s'engager. C'est pourquoi elle s'est spécialisée sur la question de l'égalité des genres (avec la parution de 100 ans de combats pour la liberté des femmes) et le développement durable (social et environnemental).

Dans ce cadre, elle a collaboré de 2012 à 2018, à Positive Planet, présidé par Jacques Attali, pour déployer le mouvement de l'économie positive au travers la programmation d'événements et l'écriture de livres. En 2018, à l'initiative de la ville de Paris, elle co-fonde avec Laure du Pavillon Paris Good Fashion. Cette association loi 1901 fédère les acteurs de la mode pour faire de Paris, la capitale d'une mode plus responsable, d'ici 2024, année des JO puis de faire de Paris, une capitale exemplaire d'ici 2030 en mode responsable.

CÉCILE LOCHARD

Directrice Développement Durable de Parfums
Christian Dior

Spécialiste de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises, et de la protection de l'environnement depuis plus de 20 ans, Cécile Lochard a débuté sa carrière dans la finance durable chez HSBC dans la branche ISR (Investissement Socialement Responsable). Elle dirige ensuite les partenariats privés du WWF (World Wildlife Fund for Nature) puis le département Philanthropie, en charge notamment du secteur du luxe. En 2011, elle crée sa structure de conseil, intervenant auprès de maisons de luxe sur leur stratégie RSE, et auprès de fondations et associations internationales sur la création de filières éco-responsables ; elle écrit la même année le livre « Luxe et développement durable : la nouvelle alliance » aux Editions Eyrolles. Cécile rejoint le groupe LVMH en 2015 en tant que Responsable RSE de la marque de soins Cha Ling, avant de rejoindre Guerlain en 2019 au poste de Directrice du Développement durable. Elle a rejoint début 2024 Parfums Christian au poste de Directrice internationale du Développement durable.

ÉLISABETH LAVILLE

Fondatrice d'UTOPIES

Diplômée d'HEC en 1988, Élisabeth Laville crée cinq ans plus tard UTOPIES, le premier cabinet de conseil français dédié au développement durable. Elle est depuis reconnue comme l'une des expertes européennes du développement durable, a reçu le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires de l'année en 2008 et a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur cette même année. Elle est l'auteur du best-seller « L'entreprise verte » et de plusieurs autres ouvrages.

Élisabeth Laville et l'équipe d'UTOPIES ont accompagné de nombreux clients de tous horizons à l'élaboration et à la mise en place de stratégies développement durable, allant de pionniers de la RSE comme Veja, Le Slip Français, Ben & Jerry's, Nature & Découvertes ou Interface, à de grands groupes internationaux comme Danone, Kering, Carrefour, Sodexo, L'Oréal, etc.

Elle siège au Conseil d'Administration de Nature & Découvertes, de Rabol Dutilleul et de plusieurs ONG ou fondations (dont Unis-Cités et la Fondation Tour du Valat).

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT

Président de NellyRodi

Diplômé de l'ESCP Europe et de l'Institut Français de la Mode, Pierre-François Le Louët débute sa carrière chez L'Oréal avant de rejoindre l'agence de conseil NellyRodi fondée par sa mère à Paris. Il est Président de NellyRodi depuis 2003 ainsi que des filiales de New York et Tokyo. Il est Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin entre 2016 et 2022, Président de France Industries Créatives entre 2020 et 2022. En janvier 2024, il est élu co-Président de l'Union Française des Industries de la Mode et de l'Habillement.

Pierre-François Le Louët est administrateur de l'Institut Français de la Mode.

Il est chevalier dans l'Ordre National du Mérite et dans l'Ordre des Arts & Lettres.

PIERRE-ANDRÉ MAUS

Vice-Président MF Brands

Pierre-André Maus, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de lettres, diplômé de l'Insead, a commencé sa carrière dans le conseil avant de rejoindre le Groupe familial suisse Maus Frères dont il est Vice-Président.

Il est administrateur des principales sociétés du Groupe, composé des Grands Magasins Manor en Suisse et des marques Lacoste, Aigle, Tecnifibre et Gant.

Pierre-André Maus préside depuis 2022 la Fondation Lacoste. Il est également administrateur des Arts Décoratifs.

LAËTITIA RAMBAUD

VP Brand & RSE

Diplômée de l'Esmod International en Management du Cycle de Vie de la Mode, Laetitia Rambaud a plus de 25 années d'expérience dans le domaine de la mode et des cosmétiques. Après un début de carrière chez le styliste belge Dries Van Noten, elle entre chez Sephora en 2004, où elle dirige la Publicité et les Relations Presse avant de devenir Directrice de la communication puis Directrice Marketing marque. Elle y met en œuvre des campagnes créatives et innovantes pour faire rayonner la marque Sephora.

REMERCIEMENTS

Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport de mission :

- Les membres du comité pour leurs commentaires et verbatims.
- Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Cheffes de projet (pilotage et rédaction) : Alice Abraham et Léa Jordy.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle



Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA
VERIFICATION DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX

AIGLE INTERNATIONAL

57 BOULEVARD DE MONTMORENCY
75016 PARIS



AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC pour les activités de vérification/validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Éléments de contexte

L'entité AIGLE INTERNATIONAL achevait, en 2025, son cinquième exercice en tant que société à mission. Nous avons réalisé notre troisième vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et avons pu constater la sincérité de la démarche et l'importance des moyens déployés afin de faire vivre la mission. Les résultats affichés par AIGLE INTERNATIONAL témoignent de son engagement structurant envers une mode plus responsable, alimenté par des réflexions autour de nouveaux modèles de circularité.

Conclusion

Concernant l'objectif « Concevoir des produits durables en privilégiant des matières premières recyclées ou certifiées par des organismes reconnus »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que

- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Recourir à des fournisseurs garantissant leur conformité aux principes UN Global Compact »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Encourager et favoriser les comportements écologiques des collaborateurs en adaptant les lieux de travail, ainsi qu'en organisant des actions internes de sensibilisation à la protection de l'environnement »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité n'ait pas atteint l'objectif opérationnel « Former nos collaborateurs sur les sujets RSE » ; et qu'elle ait atteint les autres objectifs opérationnels qu'elle a définis. Cependant, l'indicateur clé de suivi relatif à la part de collaborateurs formés à des sujets RSE est en constante augmentation, en plus d'être proche de la cible fixée en 2025, sans pour autant que cette dernière ait été atteinte ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement auprès des clients et leur donner la possibilité d'agir à leur niveau »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité n'ait pas atteint l'objectif opérationnel « Développer le business model de la seconde main via notre site Second Souffle », mais que des circonstances extérieures à l'entité justifient la non-atteinte de ce dernier ; et qu'elle ait atteint les autres objectifs opérationnels qu'elle a définis ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « Participer à et soutenir des initiatives de protection de l'environnement, visant notamment la préservation des forêts, de la biodiversité et des aigles »

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour l'objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre les moyens adéquats au regard du plan d'actions défini par la direction, et que
- par conséquent, la société AIGLE INTERNATIONAL respecte l'objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous soulignons l'engagement structurant de la société AIGLE INTERNATIONAL autour de sa mission, ainsi que l'importance des moyens engagés. Il s'illustre notamment à travers les actions initiées auprès de ses fournisseurs ou encore l'évolution des méthodes de mesure de l'empreinte carbone de la société grâce à l'établissement d'analyses de cycle de vie sur les produits commercialisés par l'entité.
- Nous attirons l'attention du lecteur sur l'écart décelé entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux tels qu'inscrits dans les statuts de l'entité au titre de l'article L. 210-10 du code de commerce, et ceux communiqués au sein du rapport du comité de mission. Cette circonstance n'affecte en rien la cohérence de la raison d'être et des objectifs avec le modèle de mission établi par AIGLE INTERNATIONAL.
- L'objectif « Participer à et soutenir des initiatives de protection de l'environnement, visant notamment la préservation des forêts, de la biodiversité et des aigles » intègre des actions diversifiées et adaptées, notamment de lutte contre le changement climatique et d'intégration de la biodiversité. Toutefois, ce dernier n'est pas spécifiquement alimenté par une démarche de protection des aigles.
- Concernant l'objectif « Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement auprès des clients et leur donner la possibilité d'agir à leur niveau », le fait qu'AIGLE INTERNATIONAL n'ait pas atteint cet objectif est lié à des circonstances extérieures. En effet, l'entité a expérimenté plusieurs modèles de seconde main avec un organisme extérieur. Toutefois, l'offre de seconde main est actuellement concentrée vers d'autres plateformes en ligne dédiées.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant membre du réseau du commissaire aux comptes.

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément :

- aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce,
- à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention notamment l'avis technique du 21 juin 2024 de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission,
- au Guide méthodologique de vérification des sociétés à mission par les Organismes tiers indépendants de la Communauté des entreprises à mission du 9 février 2024,

AIGLE INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Version 1 – Imprimée le 23/02/2026

- complétés de nos procédures propres compilées au sein du document « Programme de vérification et proposition budgétaire » V4.

L'ensemble de ces éléments tient lieu de programme de vérification et a été communiqué à l'entité en pièces jointes à notre lettre de mission.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre 2025 et février 2026 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable, de responsabilité sociétale et d'impact. Nous avons notamment mené onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment la direction RSE, la direction production et qualité, la direction des ressources humaines, la direction technique, la direction HSE et la direction du marketing.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

AIGLE INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Version 1 – Imprimée le 23/02/2026

– **Cohérence de la raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l’activité de l’entité**

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l’engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l’activité de l’entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l’entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - ses publications.
- Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d’être, s’ils constituent des leviers pour l’accomplir ou des engagements sur la façon de l’accomplir ;
- Nous avons apprécié si la raison d’être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l’entreprise d’identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l’entreprise à la Société et si l’entreprise a la capacité de maîtriser et d’agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l’entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d’affaire de l’entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d’affaires de l’entité n’est pas déconnecté de sa raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l’évolution du chiffre d’affaires n’est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d’être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l’activité de l’entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.

– **Cohérence et articulation de la raison d’être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus**

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l’objectif social et environnemental et/ou de l’engagement correspondant et s’ils sont indispensables pour les respecter ;
- l’atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l’objectif social et environnemental et/ou de l’engagement correspondant ;

- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l’activité de l’entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d’être et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de **l’existence d’objectifs opérationnels et d’indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l’entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental**, et nous avons vérifié si l’entité a mis en œuvre les moyens adéquats et cohérents au regard du plan d’actions défini et si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l’entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- **Prise de connaissance :**
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l’entité pour rendre compte de l’exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous nous sommes enquis de l’appréciation de l’exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l’information collectée avec la perception qu’ont les parties prenantes des effets et impacts de l’entité. Par ailleurs, nous avons revu l’analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d’apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats.
- **Moyens et ressources mobilisés :**
 - nous nous sommes enquis, notamment auprès de la direction générale de l’entité, des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié l’adéquation de ces moyens mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l’évolution des affaires sur la période ;
- **Présence des indicateurs clé de suivi et sincérité :**
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d’indicateurs clé de suivi cohérents avec les objectifs opérationnels, faisant le cas échéant l’objet d’une définition, et permettant de rendre compte de l’atteinte des objectifs opérationnels et de l’avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons vérifié la sincérité de l’ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l’entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;

- vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
- mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité, et auprès d'une sélection d'entités¹ contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent entre 41% et 89% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission² au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

– Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 23 février 2026

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
Groupe Y Audit



Thomas PRIGENT
Directeur technique

¹ AIGLE INTERNATIONAL, AIGLE SA, AIGLE ASIA LTD, LI-NING AIGLE VENTURES COMPANY LTD.

GroupeY

NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17
email : groupey@groupey.fr
www.groupey.fr



AIGLE 1853 